

Ligue du LOL : cinq questions pour comprendre l'affaire et ses enjeux

Quels faits sont précisément reprochés aux journalistes et publicitaires membres de ce groupe Facebook, et peuvent-ils être sanctionnés par la justice ?

Par Anne-Aël Durand et Adrien Sénécat

Publié le 12 février 2019 à 19h37 - Mis à jour le 13 février 2019 à 06h38

Une trentaine de membres d'un groupe Facebook – la Ligue du LOL – sont accusés de s'être livrés à du cyberharcèlement depuis 2009, en particulier sur Twitter. Quels faits précis leur sont reprochés ? Peuvent-ils être sanctionnés par la justice ou par leurs employeurs ? Pourquoi tant d'intérêt pour cette histoire ? Le résumé de l'affaire et des questions qu'elle pose en cinq points.

Lire nos explications : [comprendre l'affaire de la Ligue du LOL](#)

1. Pourquoi un groupe Facebook privé devient-il une affaire publique ?

La Ligue du LOL était au départ un groupe Facebook privé, créé par le journaliste Vincent Glad à la fin des années 2000, réunissant « *une trentaine de personnes, pour la plupart issues de nombreuses rédactions parisiennes, du monde de la publicité ou de la communication* », selon l'article de [Libération](#), qui a révélé l'affaire, vendredi 8 février. « *C'est un groupe d'amis Facebook, comme tout le monde en a* », a déclaré Vincent Glad au journal.

Mais ce ne sont pas les échanges privés au sein de cet espace qui sont en cause dans l'affaire. Celles et ceux qui ont témoigné ces derniers jours avoir été victimes de la Ligue du LOL pointent des faits qui se sont déroulés ailleurs : des messages diffusés publiquement sur Twitter ou sur Internet, mais aussi des invectives qui leur ont été adressées directement en privé, ou des scènes qui se sont déroulées « *IRL* » (*in real life*, « dans la vraie vie »).

Ces actes sont systématiquement attribués à des membres de la Ligue du LOL, mais cela ne veut pas dire pour autant que tout était organisé au sein du groupe Facebook. L'existence de cette communauté donne néanmoins corps à ce « club », majoritairement masculin, qui était prompt à tourner en dérision, à dénigrer, voire à harceler en ligne ses cibles.

Lire les dernières informations : [Dans l'affaire de la Ligue du LOL, les mises à pied se poursuivent](#)

2. Si ces harcèlements étaient « publics », pourquoi ne refont-ils surface que maintenant ?

Les membres de la Ligue du LOL aimaient se présenter comme un club de personnalités sortant du lot. « *Cet endroit réunissait parmi les plus grands talents de Twitter de l'époque* », plastronne ainsi, auprès de [Libération](#), le podcaster Henry Michel.

Le créateur du groupe, Vincent Glad, théorisait d'ailleurs dès 2009 sur [Slate.fr](#) la « *hiérarchie sociale* » s'établissant sur Twitter : plus vous êtes suivis, plus vous êtes considérés comme influent, et « *au-delà de 500 followers, vous pénétrez dans l'aristocratie du réseau* ». Une position qui a de quoi intimider, raconte aujourd'hui la journaliste Léa Lejeune sur [Slate.fr](#) :

« *Pourquoi n'avons-nous pas parlé pendant toutes ces années ? Parce que ces gens-là avaient des postes importants, étaient amis avec des rédacteurs en chef influents ou des personnes à des postes de direction à "Slate", à "Libération", aux "Inrocks", dans la presse people ou magazine – ceux qui sont cités parmi les membres de la Ligue du LOL. Précaires, nous avons peur de perdre des opportunités de travailler.* »

Autre difficulté : le caractère insidieux de certains types de harcèlement. Il ne s'agit pas toujours d'injures ou de menaces frontales : piques insistantes, messages ironiques envoyés à intervalles réguliers, signes a priori anodins... dont la conjonction crée une grammaire propre aux harceleurs et à leurs victimes, que ces derniers sont parfois les seuls à comprendre.

Un « travail de démolition parfois quotidien »

C'est ce que décrit [sur Twitter](#) le journaliste de [Slate.fr](#) Thomas Messias, témoignant que des phrases anodines de ses articles ont régulièrement fait l'objet de railleries de la part d'Alexandre Hervaud, journaliste à [Libération](#). Ces messages étaient publics et n'avaient rien de répréhensible, pris isolément. Mais, remis en contexte, ils peuvent s'apparenter à du harcèlement. C'était, résume M. Messias, « *un minuscule caillou à l'édifice construit pendant des années* ».

Autre exemple : une série de messages adressés sur Twitter par Vincent Glad à Capucine Piot, une journaliste et blogueuse beauté, compilés par [Numerama](#). Là encore, aucun de ces tweets n'est outrancier. Mais l'ensemble, publié sur une période de dix-huit mois, prend une autre dimension. A cause du « *travail de démolition parfois quotidien de la Ligue du LOL, je suis devenue la cible de plus d'attaques d'inconnus, l'enfer commençait* », [écrit Capucine Piot](#).

Capture d'écran de messages envoyés par Vincent Glad à Capucine Piot, sur un compte Twitter qu'elle a supprimé depuis. TWITTER.COM / VINCENT GLAD

On trouve [la trace de messages qui ont mentionné la Ligue du LOL sur Twitter](#) dès 2010, la plupart venant de membres du club ou de leurs victimes. Certaines victimes y ont refait allusion sur le réseau social le 5 février après des propos dans la presse de Vincent Glad sur le mouvement des « gilets jaunes », jugé donneur de leçons. Dans la foulée, la publication d'un premier article par *Libération* le 8 février a crevé l'abcès et entraîné une salve de témoignages.

3. Y a-t-il vraiment des faits qui tombent sous le coup de la loi dans cette affaire ?

Toute une variété de situations de harcèlement sont évoquées. Sans préjuger des responsabilités des uns et des autres, il est clair qu'au moins une partie des faits relatés sont proscrits par la loi. En ce qui concerne la parole en ligne, on peut relever trois grands cas de figures dans les témoignages connus à ce jour :

Les injures, qu'elles se déroulent dans un cadre public ou privé, oralement ou sur Internet (réseau social, forum, blog...), [sont sanctionnées](#). Les injures publiques à caractère raciste, sexiste, homophobe ou handiphobe sont réprimées par des peines pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. En 2018, deux médecins ont été [condamnés à 1 000 euros d'amende, dont 500 euros avec sursis](#), pour avoir injurié une militante féministe par des photomontages et des insultes comme « *la cochonne* » ou « *grosse pute* ». De nombreux faits évoqués semblent s'apparenter à des injures, mais seraient dès lors prescrits, [le délai pour porter plainte étant de trois mois à un an](#).

La diffamation, [soit l'imputation d'un fait portant atteinte à l'honneur d'une personne](#), est également interdite par la loi. Là aussi, des témoignages évoquent des actes pouvant entrer dans ce cadre, mais il faut préciser qu'ils seraient en grande majorité prescrits (le délai pour porter plainte est de trois mois).

En ce qui concerne le harcèlement, il existe plusieurs cas de figure. D'abord, le délit général de harcèlement moral, qui punit depuis 2014 « *le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie* ».

[Depuis 2018](#), le texte a même été étendu au harcèlement de groupe ou « *de meute* », c'est-à-dire des propos tenus par plusieurs personnes, de manière concertée, même si chacun n'a pas agi de manière répétée. Par ailleurs, des dispositions spécifiques existent en ce qui concerne [le harcèlement sexuel](#), [le harcèlement en ligne](#) et [le harcèlement téléphonique](#).

Des plaintes parfois classées sans suite

De nombreux faits reprochés aux membres de la Ligue du LOL – mais pas tous – remontent au début de 2010. Or, le délai de prescription n'était alors que de trois ans, même s'il est passé à six ans en 2017. Les faits déjà prescrits au moment du vote de cette loi, en 2017 (c'est-à-dire ceux antérieurs à 2014), ne peuvent plus être poursuivis aujourd'hui, sauf si le harcèlement a perduré (nouveaux messages ou tweets repartagés ou commentés depuis). A cela s'ajoute la difficulté de retrouver des preuves, surtout lorsque des photomontages ou des tweets ont été effacés depuis par leurs auteurs.

Les dossiers peinent donc à aboutir sur le plan juridique. Certaines victimes ont d'ailleurs rapporté au [Parisien](#) que leur plainte a été classée sans suite, ou qu'elles ont simplement renoncé sur conseil d'un avocat, étant donné la durée, le coût et l'épreuve que peuvent représenter de telles procédures.

La [Fondation des femmes](#) a lancé, mardi, une cagnotte pour financer les procédures juridiques de victimes de cyberharcèlement. L'association SOS-Racisme, qui déplore le caractère sexiste, homophobe ou raciste de certains messages, a procédé, lundi, à un signalement au parquet de Paris pour demander l'ouverture d'une enquête préliminaire.

Lire nos explications : [3 questions sur l'anonymat et le pseudonymat sur Internet](#)

4. Pourquoi certains membres du groupe ont-ils été mis à pied par leur employeur ? Ne s'agit-il pas d'actes privés ?

Des journalistes de *Libération* (Vincent Glad et Alexandre Hervaud), des *Inrockuptibles* (David Doucet et François-Luc Doyez), ainsi que d'*Usbek & Rica* (Guillaume Ledit) [ont été mis à pied à titre conservatoire par leur entreprise](#) depuis lundi 11 février.

Cette procédure suspend le contrat des intéressés, qui n'ont plus à venir travailler et ne sont plus payés pendant la période.

En principe, un employeur qui a recours à une telle procédure envisage de licencier son salarié pour faute grave. Il n'est cependant pas tenu de le faire et peut tenir compte d'éléments ultérieurs (enquête interne, explications du salarié...) pour apprécier la situation. « *Cela ne préjuge en rien d'une culpabilité quelconque et nous lançons donc une enquête interne pour savoir ce qu'il s'est passé* », résumait, lundi, au *Monde* le directeur de *Libération*, Laurent Joffrin.

Il est trop tôt pour connaître les suites de ces procédures. Une chose est sûre : un licenciement pour faute grave vient sanctionner [des violations des obligations du salarié](#), qui doivent être examinées au cas par cas. Par exemple, la commission de faits de harcèlement lors de ses horaires de travail, voire dans le cadre de ses fonctions, peut entrer en compte. Plusieurs journalistes de *Libération*, dont Alexandre Hervaud, ont ainsi mis en scène des blagues à connotation homophobe à l'encontre de l'homme politique Benjamin Lencarz en 2010, raconte *Têtu*.

C'est aussi l'argument retenu par Louis Dreyfus, président du directoire du groupe Le Monde, et Jérôme Fenoglio, directeur du quotidien, [pour justifier le licenciement de trois collaborateurs du Huffington Post](#) :

« *L'automne dernier [2018], nous avons appris l'existence d'une boucle, au sein de la messagerie professionnelle Slack, sur laquelle des collaborateurs du [site] tenaient, dans un cadre professionnel, des propos inadmissibles, contraires à la loi et aux valeurs que nous défendons.* »

Un licenciement pour faute grave (...) devrait être justifié par un lien entre l'affaire et son activité professionnelle

Sauf que dans cette affaire, les salariés visés injuriaient leurs collègues, sur un canal de communication interne. Dans celle de la Ligue du LOL, le harcèlement dénoncé se déroulait sur les réseaux sociaux et visait des personnes extérieures aux entreprises concernées. Sans se perdre en conjectures, il faut donc garder à l'esprit qu'un licenciement pour faute grave d'un membre de la Ligue du LOL devrait être justifié par un lien entre l'affaire et son activité professionnelle.

Les conséquences professionnelles ont été plus directes pour des membres de la Ligue du LOL qui n'étaient pas salariés. Le site de podcast [Nouvelles Ecoutes](#) a décidé de « *mettre fin avec effet immédiat* » à sa collaboration avec Guilhem Malissen ; [Brain Magazine](#) a fait de même avec Vincent Glad. Ce qui n'empêcherait pas des contestations juridiques à ces décisions.

Dans d'autres cas, les mis en cause se sont mis d'eux-mêmes en retrait : Stephen des Aulnois, rédacteur en chef et fondateur du Tag parfait et du Bon Fap, a quitté son poste et a décidé de suspendre ses activités sur ses deux sites, et Sylvain Paley, chroniqueur de l'émission « Studio 404 », a quitté la société Qualiter.

5. Pourquoi tant d'intérêt pour une affaire qui touche le microcosme parisien ?

Bon nombre de faits évoqués dans cette affaire sont a priori prescrits, mais ils ne sont pas dénués d'intérêt pour autant. D'abord, parce qu'ils témoignent de la difficulté de libérer la parole des victimes de harcèlement, même après le mouvement #metoo.

La culture du « boys club »

L'affaire révèle aussi le manque de diversité dans le milieu de la presse. La coprésidente de l'Association des journalistes LGBT, Clémence Allezard, déplore dans [Komitid](#) le manque d'« *accès à des postes-clés (...) des minorités sexuelles et racisées* » dans les médias mis en cause.

En 2017, la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels ([CCIJP](#)) comptait un peu moins de femmes que d'hommes (46,9 %) parmi les journalistes, mais elles étaient plus nombreuses aux postes précaires : 53,5 % de pigistes et 55,7 % en CDD. En revanche, elles ne sont que 38 % aux postes convoités de rédaction en chef et 25,9 % dans les directions des rédactions. Difficile de ne pas faire de lien entre ces inégalités et les phénomènes de harcèlement, d'autant que des histoires de conversations internes douteuses ont été médiatisées ces derniers jours, au [Huffington Post](#) et à [Vice](#).

Enfin, ces affaires interrogent sur la culture du « boys club », ces groupes d'hommes qui s'organisent pour se répartir les bonnes places et évincer les autres, et prospère bien au-delà du petit microcosme des médias parisiens.

Victimes de la Ligue du LOL : des témoignages qui "tordent le bide"

Des femmes, en majorité, et quelques hommes racontent depuis vendredi comment ils et elles ont été harcelés par des hommes de la "Ligue du LOL": voici leurs témoignages, édifiants.

Depuis vendredi soir et [un article de Libération](#), une dizaine de femmes et quelques hommes se plaignent du harcèlement que leur ont fait subir des membres de la "[Ligue du LOL](#)" depuis quelques années. La "Ligue du LOL" ? Des journalistes, publicitaires, graphistes, informaticiens qui se retrouvaient autour d'un groupe Facebook pour se moquer et harceler un certain nombre de leurs cibles, la plupart du temps des femmes, qu'ils avaient pointées du doigt.

Un certain nombre des hommes mis en cause par ces témoignages apparus sur Twitter ce week-end ont rédigé des messages d'excuses. Vincent Glad, journaliste pigiste pour Libération et Brain magazine, qui a créé le groupe sur Facebook, [a présenté ses excuses](#) sur Twitter : "*En créant ce groupe, j'ai créé un monstre qui m'a totalement échappé*", a-t-il écrit. David Doucet, rédacteur en chef web aux Inrocks, s'est dit "désolé". "*Cette libération de la parole m'a surtout fait prendre conscience que je comptais parmi les bourreaux*", [a-t-il écrit sur Twitter](#). Alexandre Hervaud, journaliste à Libération, [a présenté ses excuses](#), expliquant que certains des témoignages apparus depuis vendredi lui avaient "littéralement tordu le bide". Voici un florilège de ces témoignages qui, effectivement, "tordent le bide".

Voici les témoignages de quelques unes des victimes de la ligue du lol

Daria Marx : "J'ai reçu une déferlante de haine"

Daria Marx, militante féministe et cofondatrice du collectif [Gras Politique](#) a écrit [un long texte](#) sur son blog pour raconter ce qu'elle avait subie :

"J'ai vécu de nombreuses années sur Twitter en ayant l'impression de fuir un sniper, d'avoir de la chance d'échapper aux balles virtuelles d'une armée devenue folle. A chaque tweet, à chaque photo partagée, je craignais d'être débusquée et descendue. A chaque thread politique, à chaque gueulante féministe ou contre la grossophobie, je savais que j'allais payer le prix de ma liberté d'expression, le prix de mes idées jugées nazes par un petit groupe de harceleurs, la ligue du LOL. (...)."

J'ai reçu une déferlante de haine comme je n'en avais jamais connu. J'ai reçu des messages souhaitant ma mort, plusieurs, pendant des jours. Ils ont retrouvé mon numéro de téléphone, m'ont inscrit sur plusieurs sites internet. J'ai été harcelée des semaines, des nuits entières

"J'ai été maltraitée par la Ligue du LOL, et par tout ceux qui suivaient leur "humour" au point que j'ai été arrêtée par mon psychiatre de l'époque. J'ai confié mon mot de passe Twitter à une amie pour ne plus rien voir. Et j'ai pleuré, et je n'ai pas dormi, et je me suis demandé ce que j'avais fait pour mériter tout cela, et je me suis laissée aller à penser que je ne valais rien, qu'il fallait que je disparaisse. C'est ce qu'ils voulaient, j'allais les satisfaire, je n'en pouvais plus. Je me réveillais dans la nuit pour voir si le harcèlement avait cessé, je me couchais avec des insultes, je me réveillais avec 40 nouvelles mentions ordurières. Ils savaient très bien. Bien sur qu'ils savaient (...)."

Florence Porcel : "J'ai aussi été harcelée par la Ligue du LOL pendant des années"

Florence Porcel, vidéaste spécialisée dans la vulgarisation scientifique, a raconté comment elle avait été victime d'un canular téléphonique rendu public. David Doucet, journaliste aux Inrocks, a ensuite reconnu qu'il était l'auteur de ce canular.

"J'ai aussi été harcelée par la ligue du LOL pendant des années. Leur dernier fait d'arme (...) est punissable d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (Il y a prescription) (...) Le "fait d'arme" en question a été supprimé entre hier et aujourd'hui. Je crois que le rédacteur en chef d'un grand magazine, dont le nom n'est pas sorti, est en train de chier dans son froc. Je te laisse à tes lessives, vieux. Le fichier audio supprimé était un canular téléphonique. Ce journaliste m'avait appelée en se faisant passer pour le rédacteur en chef d'une émission très en vue (et hop, usurpation d'identité en sus) pour me proposer de l'intégrer. Contexte : à l'époque, j'étais intermittente, je travaillais pour une émission sur France 5. Je ne savais pas si j'aurais du travail l'année suivante. Bien entendu, ma situation était précaire. (...) Je pense que c'est très important de

raconter à quel point tous ces hommes ont commis des actes qui ont encore des effets sur nos vies aujourd'hui. Je me rends compte que ce n'est pas seulement mon cas en lisant d'autres témoignages."

Capucine Piot : "Ils nous ont humiliés en place publique"

Capucine Piot est journaliste. Elle a raconté dans un thread twitter le harcèlement qu'elle avait subi.

"Je sors du silence pour un thread sur la [#liguedulol](#) dont j'ai aussi été victime. (...) Ça a commencé à l'époque où je faisais mes premiers pas dans la presse féminine. J'avais environ 21 ans, je n'avais pas confiance en moi et j'étais sur Twitter (...) J'étais connue ici sous le pseudo @xoxobcapucine. La [#liguedulol](#) m'a repérée et a commencé son travail de sape petit à petit. Montages photos/vidéos visant à se moquer de moi. Archivage des petites bêtises que j'avais pu tweeter pour me les ressortir systématiquement. Pendant des années, critiques récurrentes sur mon apparence (...)."

À un moment, j'en suis arrivée à un stade où je me détestais. J'ai eu des idées sombres. À force de lire des saletés sur moi partout sur les réseaux, j'ai été convaincue que je ne valais rien. Ça a été très dur dans ma construction de jeune femme (...) Ils nous ont humiliés en place publique, sans prendre la mesure de notre douleur, de ce qu'on pouvait ressentir

Là, c'était la descente aux enfers pour moi... J'ai demandé à certains membres de la [#ligueduLOL](#) de cesser. Ils ont continué, expliquant que c'était juste drôle. L'un des personnages qui, je l'ai su après, était dans leur entourage et les côtoyait avec qui j'avais eu une relation m'a même fait croire qu'il avait le SIDA pour me faire peur, et me laisser penser que je pourrais l'avoir. Des dingues. Je me suis retrouvée, tremblante, à faire les examens médicaux nécessaires. Pendant ce temps-là, la traque en ligne continuait. Ça a duré plusieurs années, j'ai mis ensuite plusieurs années à m'en remettre. Ensuite, ça s'est amenuisé. Seuls deux-trois trucs sortaient, de temps en temps. Mais je n'ai jamais oublié la [#ligueduLOL](#) qui m'a clairement marquée à vie".

Mélanie Wanga : "La Ligue, c'était un groupe pyramidal où les mange-merde harcelaient"

Mélanie Wanga, journaliste, féministe, co-autrice de la newsletter "Quoi de meuf ?" a raconté dans un thread Twitter, le harcèlement dont elle avait fait l'objet.

"Imaginez croiser les gens de cette team en soirée. Les voir se promouvoir entre eux, se donner des CDD, des CDI. Les voir harceler d'autres personnes. Vous essayez de lutter et d'aider, sans trop réussir. Parce que déjà, les rapports de force sont complètement déséquilibrés.

Des mecs blancs bien insérés dans le milieu, entourés de "cool girls" qui joignent la curée du harcèlement parce que why not ? Plus on est de fous...

La ligue, c'était un groupe pyramidal où les mange-merde harcelaient pour montrer aux boss qu'ils avaient de la valeur. Comment tu dénonces un milieu structurellement conçu pour ne pas donner la parole aux gens comme toi ? Comment tu fais quand tu dis que tu subis du harcèlement sexiste et raciste et qu'on te répond "C'eSt pAs La VrAiE vIE!!". Quand tu es journaliste, Internet c'est ton travail (...) J'avais le même âge, mais je n'ai pas eu les mêmes opportunités de carrière. Mes copines féministes non plus. Peut-être parce qu'on est complètement nulles, hein. Ou peut-être parce que la cooptation aux postes a joué au max entre ce petit monde resserré des "lôleurs". Mon souhait ? Qu'on change suffisamment le système pour qu'un truc comme ça ne se reproduise pas à cette échelle. La féministe en moi rêve du démantèlement des Boys Clubs. Je voudrais aussi qu'on écoute celle.ux qui ont subi. C'est elle.ux qu'on a besoin d'entendre. Pas [#ligueduLOL](#)".

Nora Bouazzouni : "Des trucs pornos avec ma tête dessus, des mails d'insulte anonymes"

Nora Bouazzouni est journaliste et traductrice. Elle a raconté à Libération comment la Ligue du LOL s'était "acharnée" sur elle :

"Ils étaient absolument infâmes sur Twitter", lâche Nora Bouazzouni. "C'était de l'acharnement, je me suis aussi fait harceler, avec des insultes, des photomontages, des gifs animés avec des trucs pornos avec ma tête dessus, des mails d'insulte anonymes. C'était le forum 18/25 de jeuxvideo.com avant l'heure. Ils s'en prenaient, à plusieurs, à la même personne. Et comme ils avaient des comptes très influents, ça prenait tout de suite une ampleur importante".

Lucile Bellan : "Clairement ça a défoncé ma confiance en moi"

Lucile Bellan est journaliste, notamment à Slate. Elle a raconté sur Twitter qu'elle avait aussi été victime de la Ligue du LOL.

"Pour moi, La ligue du LOL, c'est des années de harcèlement, une usurpation d'identité, des attaques basses et gratuites... Clairement, ça a défoncé ma confiance en moi et en mes capacités de journaliste."

Matthias Jambon-Puillet : "J'ai tout tenté pour que cela s'arrête"

Matthias Jambon-Puillet, jeune écrivain [a raconté sur Medium](#) comment un certain nombre de personnes de la Ligue du LOL ou d'ailleurs s'étaient moqués de lui en ligne.

"Les premières attaques étaient éparses (...). Des insultes sur moi, mon travail. Je tenais à l'époque un blog sur lequel je verbalisais mes interrogations, angoisses et névroses. Là-bas, j'ai commencé à voir apparaître des commentaires d'insulte anonymes, je me souviens d'un dont l'adresse IP remontait vers Libération (...). J'ai reçu, à force de moqueries sur Twitter de la part de la Ldl, des insultes et commentaires venant de gens extérieurs au cercle, voyant dans mes écrits justification à moquerie, venant s'ajouter au reste".

Car, comme dans tout harcèlement, c'est l'accumulation d'actes individuels isolés qui tuent. Jusqu'à ce que l'on tremble d'ouvrir ses réseaux, de refresh ses interactions, dans l'anticipation et la peur de la nouvelle pique

"À ce moment, j'ai demandé à mes connaissances internes à la Ldl de calmer leurs potes. J'ai sollicité Sylvain Paley, Henry Michel ou encore Clément Poursain (@thelightcarrier). Tous m'ont dit en cœur 'Désolé de ce qui t'arrive, on sait, mais on n'y peut rien, ignore jusqu'à ce que ça passe' (...) @Lapin_Blanc a eu l'idée de lire un mes textes les plus sentimentaux (= « fragiles ») sur fond de violons, et de le mettre en ligne sur son Soundcloud pour le partager. Je ne l'ai jamais écouté. Je n'ai pas réagi. Puis il a invité d'autres à le faire, en public. Encore une fois il y eu des participations Ligue du LOL, mais aussi d'autres, de gens qui m'avaient, à ce moment, caractérisé comme risible et/ou qui pensaient l'affaire bon enfant. Dans un immense mélange des genres, il y eu sur plusieurs semaines près d'une vingtaine d'enregistrements sarcastiques de mon travail, chaque fois diffusés, partagés (...) J'ai tout tenté pour que cela s'arrête, l'appel à l'empathie, l'appel via les amis de ces bourreaux, les longs mails d'explication. Rien n'a eu d'effet. La seule porte de sortie proposée (...)était d'enregistrer moi-même une raillerie de mes textes : 'Assume que c'est drôle, et on aura plus de raison de se moquer'. J'ai refusé.